

**IMPLANTATION DES
FRANCISCAINS À NICE**

Monseigneur Denis GHIRALDI

Les premiers couvents franciscains établis en Provence du vivant de saint François¹ le furent à Apt en 1216, à Avignon en 1218, à Aix et Gap en 1220 ; après sa mort, Grasse eut le sien vers 1230, et Nice en 1240, il sera le douzième de la province dans l'ordre chronologique². Une tradition persistante dans la région affirmait que saint François lui-même, en 1214, à son retour d'Espagne, aurait fondé le premier établissement de son Ordre à Nice, ce qui est fort incertain puisque aucun document ne le prouve ; de même pour l'existence d'un premier couvent installé au quartier Lympia, auprès d'une petite église dédiée à Saint Recoubre (Saint Recuperat) et détruite lors du creusement du port au XVIIIe siècle ! Gioffredo se fit le défenseur de cette tradition : « Les Franciscains occupaient un site où furent logées plus tard les moniales cisterciennes ; de ces religieuses il en est question dans le testament qu'Auda Richieri, épouse de François de Grimaldi, noble niçois, écrivit le 8 octobre 1239, où elle demandait d'être inhumée dans le cimetière de saint François appartenant aux moniales de Nice. »

Le frère Salimbene raconta dans sa *Chronique de l'Ordre des Mineurs* qu'il s'arrêta plusieurs fois au couvent franciscain de Nice au cours de ses voyages de Gênes à Aix, à l'aller et au retour en 1248 et 1249. Salimbene connaissait particulièrement « le Frère Pontius, un saint homme » qui avait été nommé gardien de ce couvent à la fin de l'été 1248. Il rapportait avec complaisance ses souvenirs de Nice « cité épanouie de la mer », et de la région « ... une très grande multitude de femmes et d'hommes faisaient pénitence en public et dans leur maison ; ils étaient très dévoués aux Frères Mineurs et écoutaient volontiers la parole de Dieu quand elle était prêchée par eux³. »

L'installation certaine des Franciscains à Nice est attestée par la donation que fit le Niçois Augier Badat le 17 novembre 1251 aux Frères Mineurs, d'un terrain de plus de 6000 m² de superficie, dont Gioffredo rapporta l'événement⁴ : « Au nom du Seigneur, amen. Qu'il soit connu de tous tant présents que futurs qui seront au courant de cette charte, qu'Augier Badat donna et abandonna, compte tenu de sa dévotion envers Dieu et de sa piété, à Raimond Richard qui la reçut au nom des Frères Mineurs, la surface mentionnée ci-après d'un terrain lui appartenant situé au niveau de son moulin, du pont et du canal de ses autres moulins, touchant sa propriété sur deux côtés. Ce terrain mesure vers la mer 35 cannes (72 m 15), vers le nord 46 cannes (96 m 14), vers l'ouest 30 cannes (62 m 66), vers l'est 30 cannes (62 m 66). Augier Badat a cédé et abandonné à Raimond Richard de façon définitive ce terrain pour y construire un couvent et une église pour l'œuvre des Frères Mineurs, avec possibilité d'y prendre l'eau au canal d'Augier Badat. En conséquence, Frère Guillaume, au nom des Frères Mineurs, a admis ledit Augier, son épouse et ses fils au suffrage de toutes les prières et indulgences des Frères. Augier Badat a fait cette donation pour le salut de son âme et de celle de ses ancêtres. Cet acte a été écrit sur le terrain en question, l'an depuis la Nativité de Notre Seigneur 1250, indiction 9e, le 17 novembre. Les témoins furent : Pierre Paul, Ugo Roccha et Raimond de Marseille. Moi Pierre de Arexano, notaire public, agissant par autorité du seigneur Othon empereur, je suis intervenu et sur la demande des parties j'ai rédigé cet acte. »

En fait l'acte étant daté selon le calcul pisan de 1250, il s'agit de 1251. Il faut noter aussi la référence à la suzeraineté de l'empereur Othon qui avait succédé à Frédéric II en 1250 et non à celle du comte de Provence Charles Ier d'Anjou.

L'implantation d'un nouveau couvent au pied de la colline du château où se concentrait encore toute l'activité de la ville, favorisa au cours des années le développement urbain dans ce territoire occupé aujourd'hui par la place Saint François, la rue Pairolière et les ruelles avoisinantes. Des moulins et des granges existaient alors le long du Paillon. Des legs et des dons vinrent aider les Frères mineurs à construire couvent et église qu'ils placèrent sous le vocable de la Sainte Croix, terme qu'utilisa en 1406 le cardinal Antoine de Challant pour désigner la résidence des Frères Mineurs. Le 15 décembre 1250, Romée de Villeneuve leur

avait légué par testament établi aux Arcs, 100 sous tournois pour l'achat d'un calice, et autant pour leur habit⁵.

En 1256, cinq ans après leur implantation, l'évêque de Nice, Pierre III, se heurta si fort avec eux qu'il leur interdit la prédication et le pouvoir de confesser, bien plus il fulmina contre eux diverses censures, comme il le fit en même temps envers quelques religieuses cisterciennes qui, depuis 1239, étaient installées à Nice sur le site de Saint Recoubre à Lympia que l'évêque prétendait récupérer. Le pape Alexandre IV venait de succéder à Innocent IV lequel était peu favorable aux ordres mendiants, il trouva peu convenable les agissements de l'évêque et, sur plainte des religieux, commit l'évêque de Senez pour résoudre le conflit niçois. Il lui adressa d'Anagni, datée du 11 juin 1256, une longue lettre lui donnant tout pouvoir pour régler pacifiquement la question⁶ : « Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable frère Raimond, évêque de Senez, salut et bénédiction apostolique. » C'est un signe de grande cruauté... que de persécuter de façon incluse les messagers innocents du Christ, à savoir nos bien-aimés fils, Frères de l'Ordre des Mineurs. Vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant pour obtenir la gloire éternelle, ils agissent avec ferveur, de telle sorte que partout sur la terre ils tiennent à ce que ce soit observé le culte du nom divin et procuré le salut universel des fidèles. Ce qu'étant, notre frère l'évêque de Nice aurait dû tenir compte de leurs mérites remarquables, leur accorder sa bienveillance, ses faveurs, et leur manifester sans cesse les marques de sa charité. Or, d'après ce que nous savons, ce fut le contraire qui s'est produit, ce qui est à peine croyable ! Ainsi il nous a été certifié par des personnes dignes de foi que l'évêque avait fulminé une sentence d'excommunication à l'encontre de notre vénéré fils qui fut gardien du couvent des Frères niçois parce que, ayant occupé une habitation que les Frères possédaient pour le service de la louange divine, l'évêque s'en empara avec force et violence, interdisant au gardien d'y entrer, de telle sorte qu'il porta un grave préjudice aux Frères. Ceux-ci furent d'autant plus éprouvés par l'excès de l'attitude épiscopale, qu'ils durent subir les anathèmes fulminés par l'évêque s'ils n'obéissaient pas à son injonction ; ce qui d'ailleurs se produisit aussi pour d'autres fidèles dans le diocèse. Ne se contentant pas de cela... il leur interdit la prédication et leur ôta le pouvoir de confesser... Pire encore, il intervint même contre nos chères filles, l'abbesse et les moniales de l'Ordre cistercien qui demeurent dans cette propriété des Frères et qui sont soumises directement au Saint Siège, contre tous ceux qui visitaient ce lieu ou qui faisaient des dons à ces religieuses dont on ne peut que louer l'intégrité de vie et la pauvreté ; il fulmina une sentence d'excommunication qui porta préjudice aux Frères et qui scandalisa le peuple chrétien... L'évêque, on le sait, doit remplir son office avec dignité, de telle sorte que ses sujets ou n'importe quelle personne humble et dévote soient plus portés à la vénération qu'à la crainte et s'il doit montrer à l'occasion de la sévérité, celle-ci ne doit pas être tyrannique mais paternelle ; bien plus, puisque la famille des enfants de Dieu lui est donnée pour qu'il la nourrisse de bon lait et qu'il ne l'empoisonne pas, nous faisons appel à son esprit fraternel et nous lui demandons par cette lettre, de façon impérative, que les sentences d'excommunication qu'il a fulminées contre les personnes en question, il veuille bien les retirer dans les 10 jours qui suivront la réception de la lettre, qu'il cesse de perturber les Frères, les moniales et tous leurs bienfaiteurs ; mais qu'il les ait en sa bienveillance et qu'il n'admette pas que quelqu'un les perturbe ; ainsi il se rendra digne du bienfait de la grâce de Dieu et il aura aussi notre faveur ! Ceci étant, nous demandons, par cette lettre apostolique, à ton esprit fraternel que, si ledit évêque négligeait de suivre notre ordre dans le délai de temps fixé, toi-même, par la sentence signifiée et selon notre autorité, tu annules ces excommunications. Donné à Anagni, le, 3 des ides de mai (11 juin) 1256, de notre pontificat l'an second. »

La médiation de l'évêque de Senez calma les ardeurs de celui de Nice, et tout rentra dans l'ordre. Les années passant, les Frères Mineurs bénéficièrent de nombreux dons et offrandes et purent agrandir leurs locaux. En 1325, Jourdan Sardina, jurisconsulte réputé, « doué d'une remarquable prudence qu'il avait manifestée dans ses affaires commerciales mais aussi dans son office de juriste », avait fait édifier sur le mur extérieur du couvent une chapelle pour les membres de cette noble famille, chapelle qui fut ensuite reconstruite à l'intérieur avec l'érection d'un tombeau orné de ses armes. Une inscription gravée dans une plaque de marbre blanc disait : « L'an du Seigneur 1325, le 18 mars, le noble Jourdan Sardina a fait construire ce tombeau où il a été inhumée dame Douce sa mère. Toi qui contemples ce tombeau, pourquoi ne méprises-tu pas les choses mortelles ? Car c'est dans une telle demeure que termine la vie de tout homme⁷. »

En 1377, une autre chapelle richement ornée, dédiée à la Vierge Marie et à saint Mathieu, fut ajoutée à l'église Sainte Croix ; l'autel en fut consacré le 31 mai 1377 par Guillaume, évêque d'Urbino, qui passant alors par Nice, logea au couvent franciscain. Une inscription gravée sur le mur de cette chapelle en rappelait l'événement : « Ad honorem beatiss(imae) V.(irginis) Mariæ et et b(eati) Mathei apos(toli) et evangelistæ, consecratum fuit h(oc) altare per rever(endissimum) patrem fr(atrem) Guilli(m)um episcopum Urbinensem, ann(o) MCCCLXXVII. » (En l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Mathieu apôtre et évangéliste, a été consacré cet autel par le très révérend père frère Guillaume évêque d'Urbino en l'an 1377⁸.) Gioffredo rapporta de façon plus développée cette inscription⁹ : « L'an du Seigneur 1377, le dernier jour du mois de mai, fut consacré un autel dans l'église des Frères Mineurs de la cité de Nice, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie et de saint Mathieu apôtre et évangéliste, par moi Frère Guillaume évêque d'Urbino. Voici les reliques placées dans cet autel : d'abord des reliques de saint Blaise puis de saint Louis ; ensuite un morceau de voile de la Vierge Marie ; de même une parcelle de la pierre où s'était assise la Vierge Marie ; de même du siège de la maison de Nazareth où elle reçut le message de l'Ange ; de même des reliques de saint François, de saint Antoine et de sainte Claire. »

Dans cette église fut inhumé le 1er juillet 1402 Mermet Rouget, secrétaire du comte Amédée VII, qui avait été envoyé à Nice en novembre 1391 à l'occasion du renouvellement définitif de l'acte de dédition de Nice à la Savoie le 29 septembre 1388¹⁰.

Quelques années après, lorsque l'antipape Benoît XIII¹¹ s'installa à Nice le 5 janvier 1405 avec l'aval du comte de Savoie Amédée VIII, il logea au couvent des Franciscains où l'année précédente, en 1404, d'importantes assises avaient eu lieu, réunissant plus de 200 Franciscains venus de Ligurie, du Piémont, de Provence et du Languedoc¹². L'année 1406 connut une épidémie de peste qui infecta la Ligurie et Nice de sorte que Benoît XIII revenant de Gênes, où il s'était rendu pour rejoindre Rome, dut par crainte de contagion s'arrêter à Monaco le 26 juin avant de regagner Nice.

Peu de temps après, le 16 août, décéda à Monaco le cardinal Michel de Selva évêque de Pampelune que Benoît XIII avait créé en 1404 cardinal diacre de Saint Georges au Velabre, en considération de ce que ce Michel était le neveu d'un autre Michel Martini qui, créé cardinal par l'antipape Clément VII, avait détaché le diocèse de Pampelune de l'obédience romaine et avait cessé de vivre en 1403. Michel de Selva, cardinal schismatique, fut inhumé dans l'église de Saint-François à Nice. Le 16 octobre, Benoît XIII fit exhumer le défunt pour son transfert au monastère du Bon Pasteur de l'Ordre des Chartreux dans le diocèse de Cavaillon. Dans ce but était venu à Nice Albert Clérici, Chartreux procureur dudit monastère, à qui fut remis par le Frère François Prioris, gardien des Frères Mineurs de Nice, la dépouille mortelle du cardinal. Le départ du cortège se fit le 21 octobre, Gioffredo copia le récit de cet événement dans les *Annales conventuelles niçoises des Frères Mineurs*¹³ : « Au nom du Christ né de la Vierge Marie, amen. D'après la teneur de cet acte public, qu'il soit connu de tous présents et futurs et manifeste que l'an depuis la Nativité du Christ 1406,

indiction 14e et le 21 octobre, l'an 13e du pontificat de notre père et seigneur dans le Christ Benoit XIII, en la présence de moi notaire et de celle des témoins soussignés, et convoqués spécialement, se sont constitués personnellement les vénérables et religieux Frères François Prioris de Nice, gardien du couvent des Frères Mineurs conventuels de Nice, pour lui et pour ses confrères, d'une part, et Albert Clerici, procureur de l'Ordre des Chartreux, au nom de son monastère ou couvent du Bon Pasteur, prieur des religieux de ce couvent et de cet ordre dans le diocèse de Cavaillon, pour lui, comme cet acte l'atteste, et pour le couvent du Bon Pasteur, d'autre part. Les deux parties, en leur nom et en celui de ceux qu'ils représentent, dirent et confessèrent de volonté spontanée : Le corps du révérendissime père et seigneur en J.C., Michel, du titre de Saint Georges au voile d'or, cardinal diacre de Pampelune, qui a terminé ses jours à Monaco dans le diocèse de Nice, sur l'ordre du seigneur pape Benoit résidant à Nice à cette époque, fut inhumé dans le monastère des Frères Mineurs de Nice, dans l'espoir de récupérer sa dépouille pour être transportée ailleurs. Aussi par la volonté et sur l'ordre de notre saint père le pape, sur le commandement d'Hugon Novelli, son messenger, sur le consentement du Frère gardien du couvent des Mineurs, la dépouille mortelle fut exhumée solennellement en présence des témoins dignes de foi du lieu où elle se trouvait inhumée, et elle fut remise au Frère Albert Clerici pour être transférée à la Chartreuse du Bon Pasteur. Cet acte a été rédigé dans la rue publique appelée Malonat, étant présentes comme témoins le religieux Frère Bernard, prieur de la Chartreuse, et Durand de Colmars, clerc, notaire public du diocèse de Clermont, Garcias de Bavares, clerc, notaire du diocèse de Pampelune. »

Sur le tombeau on pouvait lire cette épitaphe : « Ici repose le très révérend Père Michel de Salva, docteur des lois, Navarrais, cardinal diacre de Saint-Georges au voile d'Or. Il mourut à Monaco, diocèse de Nice, le 16 août 1406, il était le neveu du seigneur Martini, cardinal de Pampelune ; ils furent ensevelis dans cette chapelle. Que leur âme repose en paix. amen. »

En cette même année 1406, il fut question de démolir l'église et le couvent des Frères Mineurs, à cause des incursions militaires incessantes et des possibilités de guerre toujours menaçantes. En cette période troublée, les conflits alimentés par le schisme d'Occident et la présence de l'antipape Benoit XIII au château de Nice faisaient courir à la ville les plus graves dangers. Les reliques de sainte Réparate qui étaient conservées naguère dans la citadelle avaient été confiées pour plus de sûreté aux Franciscains. La perspective de la démolition de leur couvent et de leur église amena les syndics à les leurs réclamer, ce qui entraîna un conflit homérique entre les instances religieuses et civiles dont il faut lire le détail dans le document suivant¹⁴. « L'an du seigneur 1406, Sa Sainteté Benoit XIII se retrancha à Nice alors que toutes les nations étaient perturbées par le schisme, il se crut en effet plus en sécurité dans cette ville. Le 18 août, une inquiétante rumeur parcourut la ville au sujet des reliques qui étaient conservées dans l'église du monastère et de l'église. Les syndics de la ville, ainsi les nomme-t-on, qui gouvernaient la cité, se réunirent avec l'appui de la population pour exiger qu'on leur remette les « os de Sainte de Sainte Réparate vierge et martyre » (ossa Sanctæ Reparate virginis et martyris) qui avaient été remis en dépôt chez les frères de l'Observance après avoir de longues années reposé au château. Les frères de l'Observance refusèrent de rendre le corps (restituere corpus), assurant que la ville leur en avait fait don, et exhibèrent un écrit qui en faisait foi, signé par le conseil de la ville. L'évêque François¹⁵ et le clergé s'insurgèrent et voulurent reprendre les reliques à main armée, avec l'assistance des soldats ; ils se précipitèrent tous dans l'église des frères, dite Sainte-Croix, et par la force arrivèrent à l'autel où elles se trouvaient ; les frères empêchèrent l'évêque de les emporter.

Sa sainteté Benoit XIII séjournant à Nice, intervint dans la querelle et ayant écouté les deux partis antagonistes décida de remettre les restes de la sainte martyre à l'évêque et au clergé. Il avait auparavant pris l'avis de trois cardinaux à qui il avait donné mission

d'examiner les arguments de chaque parti ; ces trois cardinaux étaient : Nicolas Brancaccio, cardinal évêque d'Alba, Napolitain ; Pierre du Puy, Français, évêque et cardinal de Tusculum ; Amédée de Saluzzo, Lombard, diacre de Sainte Marie Nova. En présence de ces trois cardinaux, le pontife remit les reliques à l'évêque François et au clergé qui pour plus de sécurité (*ut securius servaretur depositum...*) rapportèrent ces restes de la martyre au château et les placèrent dans le côté droit de la chapelle Saint-Lambert. Mais comme on craignait une irruption de soldats armés, après quelques mois on les porta à l'Abbaye de Saint-Pons, selon le conseil des trois cardinaux auxquels s'en était joint un quatrième : Pierre de Turey, un Français cardinal prêtre de Sainte Suzanne. Ce dépôt fut consigné entre les mains de Paul de Laugeri, abbé, Charles Ratto, prieur, Alexandre Lascaris de Castellar, procureur, et Ludovic de Berre, sacriste, en présence de treize civils et trois ecclésiastiques désignés par l'évêque et le clergé. L'abbé, le prieur, le procureur et le sacriste jurèrent devant les cardinaux et les témoins qu'ils garderaient ces reliques de sainte Réparate et qu'ils les rendraient fidèlement aux dits citoyens et au clergé quand ils le voudraient. En attendant, ils placèrent ces reliques dans une caissette (*capsula*) de bois, au côté de l'église de Saint-Pons, sur l'autel de pierre qui y est érigé, ils cachèrent la caissette derrière un scellement de pierre. Or les frères de l'Observance ne cachèrent pas leur intention de venir les enlever avec la complicité de quelques personnages. Sa Sainteté Benoit XIII ordonna aux cardinaux Pierre du Puy et Amédée de Saluzzo de les ôter du lieu où elles étaient déposées et de les placer dans une autre cachette, en changeant le nom de sainte Réparate en un autre qui ne fut pas communément connu (*quod non esset commune*) de quelques sainte reconnue dans la région mais pas dans l'Eglise de Dieu. Dans ce but, les cardinaux, en présence de l'abbé, du prieur, du procureur et du sacriste, placèrent ces reliques sous le nom de sainte Simplicie vierge et martyre, dans un creux d'un mur d'une petite chapelle hors de l'église, sur le côté droit où se trouve le lieu de sépulture des moines. Afin qu'on puisse les retrouver un jour, ils scellèrent une pierre de trois ou quatre pans de long et d'un de large (78 à 104 cm x 26), où fut gravée l'Adoration des Mages avec leurs chapeaux. Or Benoit XIII trouva que l'endroit n'était pas convenable pour des reliques si insignes, les cardinaux les placèrent alors sur le côté droit du maître autel, à la partie inférieure de l'église du monastère, sous une inscription qui disait : « Corps de sainte Simplicie vierge et martyre ». Pour garder mémoire de ce dépôt, tous les événements qui se succédèrent depuis le tumulte du début et les actes de Sa sainteté Benoit XIII furent consignés par écrit par les quatre cardinaux, l'attestation fut remise à l'abbé Paul Laugiero après avoir été cosignée par lui et placée dans les archives de l'abbaye. Tout cela, ajoute le texte, a été extrait des « Actes de Sa Sainteté Benoit XIII qui sont conservés à la Bibliothèque Vaticane dans les documents rassemblés par Antoine de Chalant, cardinal français, diacre de Sainte Marie in Via Lata ».

Il est difficile de savoir aujourd'hui ce que fut le couvent qui n'existe plus et où les reconstructions successives dues à des utilisations diverses ont totalement modifié les structures primitives. Le rez-de-chaussée devenu pendant des années un frigorifique et le premier étage un cinéma, ne laissent plus que des vestiges difficilement repérables.

Une plaque de marbre au centre de laquelle se distingue un écusson frappé d'un lion et une inscription gravée en lettres gothiques, fut donnée à la ville de Nice en 1891 par Nicolas Blanchi qui l'avait trouvée dans les sous-sols de l'église. On peut y lire, en traduction : « Le noble Pierre Martini a fait consacrer cette Maison de Dieu, ornée d'un grand retable, au culte de la Mère de Dieu et de Saint François, par Monseigneur Jean Burle, évêque, l'an du Seigneur 1410¹⁶. »

Cette même année fut inhumé dans le chœur de cette église, Isnard de Glandèves alias de Faucon, qualifié de « noble et magnifique seigneur » ; il arrivait de Sardaigne et mourut à son passage à Nice « terrassé par la violence du mal » qui ne lui avait pas donné le temps d'établir son testament. Aussi l'année suivante, Raimond d'Agoult, dit Agoult, seigneur

de Mison, son beau-frère, interprétant ses ultimes volontés, fit don à Frère Raimond Buonachio et aux autres Frères du couvent, de 100 florins d'or pour qu'ils se souviennent de lui dans leurs oraisons et leurs sacrifices. Isnard de Glandèves s'était embarqué avec l'armée de Louis II d'Anjou petit-fils de la reine Jeanne qui essayait de reconquérir son royaume de Naples usurpé pour un temps par Ladislas de Duras, son cousin ; une bataille navale engagée le 16 mai 1410 en mer tyrrhénienne fut désastreuse pour Louis II vaincu par les forces de Ladislas aidées par cinq gros navires génois. La flotte du vaincu fut conduite captive à Gênes par les vainqueurs, un seul navire put prendre la fuite et rallier Nice avec Isnard de Glandèves à son bord.

Le chœur de l'église fut orné par le retable que citait l'inscription, où figuraient plusieurs saints, œuvre du peintre Jean de Francino de Pignerol¹⁷. Deux autres plaques se trouvaient au rez-de-chaussée de l'ancienne église transformée en écuries. On y lisait les textes suivants, traduits : « L'an du Seigneur 1483, la 11e année du pontificat de notre très saint Père en Dieu, le pape Sixte, par la grâce de Dieu quatrième du nom... Au moyen de legs faits par des fidèles défunts, le vénérable religieux et citoyen de Nice : Frère Louis Terrini, préfet de l'Ordre des Mineurs, a agrandi récemment et orné les voûtes de cette basilique pieusement construite auparavant¹⁸. »

Les Franciscains conservèrent des appuis auprès des comtes de Provence, malgré la dédition de Nice à la Savoie en 1388. De fait, René d'Anjou (dit le Bon Roi René), fils de Louis II, ayant hérité du comté de Provence au décès de Louis III, son frère, se trouva à Marseille le 13 janvier 1437 en partance avec une forte armée pour la reconquête du royaume de Naples. Il écrivit aux Frères Mineurs de Nice, leur donnant l'autorisation de quêter dans toute la Provence, malgré l'édit qu'il avait promulgué prohibant la sortie de toute recette nécessaire à son armée. Les Grimaldi eux-mêmes avaient en grande estime les Frères de Saint François. Nicolas Grimaldi et ses frères, fils de Luc Grimaldi, étaient les héritiers d'Honoré Grimaldi coseigneurs d'Antibes, de Cagnes et autres lieux ; Honoré fit testament le 8 septembre 1433, ayant élu sépulture dans la chapelle du Crucifix qu'il avait fait édifier dans l'église des Franciscains ; son épouse, Marietta Lascaris, fille de Lucchino Lascaris seigneur de Tende, fit de même par son testament du 4 juillet 1437 établi *hors les murs de Villeneuve*¹⁹.

En 1440, le gardien du couvent était François Prioris. L'édifice avait subi de fortes dégradations dues aux intempéries et aux travaux de fortification du château ordonnés par le duc Louis Ier de Savoie²⁰. Les travaux de restauration furent financés par les bien fonciers que le pape Martin V permit aux religieux d'aliéner, ils furent effectués avec célérité et la consécration des autels restaurés eut lieu à partir du 28 décembre 1442 et fut réalisée par Frère Raimond, évêque de Sulcitano en Sardaigne, selon l'acte officiel suivant : « L'an du seigneur 1442 et le 28 décembre, qu'il soit connu de tous présents et futurs que nous Raimond, par la grâce de Dieu évêque de Sulcitano en Sardaigne, de l'Ordre des Frères Mineurs, avons béni et consacré l'autel de saint Antoine de Padoue dans l'église des Frères Mineurs de la cité de Nice, de même le lendemain matin l'autel de saint Laurent, et le jour suivant l'autel des onze mille vierges et des dix mille martyrs, ainsi que les autres autels, à savoir : ceux de saint François, de l'Annonciation de la glorieuse Vierge Marie, des apôtres Pierre et Paul, de la Vierge Marie près du portail d'accès de l'église, de la Vierge Marie dans la chapelle du chœur qui appartient à la famille Sardina, de saint Jean et saint Louis. Pour chaque consécration, conformément aux rites sacrés que nous avons observés, nous y avons ordonné que soit rédigé le présent acte que nous avons signé de notre main et scellé de notre sceau avec nos armes²¹. »

Ainsi l'église des Franciscains devait être fort belle avec ses dix autels latéraux, dont celui de la Crucifixion. C'est à celui de saint Antoine de Padoue, côté épître, qu'en 1751 Joseph Hongrand, natif de Saint Sauveur, fit garnir de marbre le tabernacle et tout ce qui encadrait le tableau du saint, il fit apposer ses armes sur l'autel et sur son caveau qui le précédait ; le tout fut réalisé par le maître marbrier Nicolas Ravena²². Dans la chapelle de

l'Annonciation, le 13 mai 1680, le sénateur Emmanuel Philibert Amédée Pallavicino, comte de Perlo, né à Turin, épousa Angèle Badat, fille de Victor Amédée, comte de Malaussène ; en août 1696 une de leurs filles, Marie Christine, et en novembre 1699 leur fils, Charles Joseph, furent inhumés dans cette chapelle²³. Devant le monastère avait été érigée en 1477 une croix de marbre blanc trèflée, portant le séraphin ailé de la vision de saint François d'Assise et divers médaillons. Dressé sur une colonne torsée, le monument avait été placé au milieu du cimetière qui s'étendait sur une partie de l'actuelle place Saint-François. Le détail des sculptures de cette œuvre d'art est intéressant à examiner :

D'un côté, Jésus, tel que saint François le vit sur l'Alverne : un séraphin qui planait et descendait vers lui avec trois paires d'ailes, l'une dressée sur sa tête, une autre déployée pour le vol, la troisième enveloppant et voilant le bas du corps ; les mains et les pieds cloués à une croix. Lorsque la vision disparut, saint François portait les stigmates des clous et sur son côté droit une cicatrice rouge qui souvent saigna²⁴.

Dans le quatre feuilles supérieur, un pélican nourrit trois de ses petits, symbolisant l'amour et le sacrifice. Dans celui de gauche, le patron du donateur Louis Terrini, l'évêque saint Louis d'Anjou, tient de la main droite une crosse et de l'autre un livre ; il était le petit-fils de Charles Ier d'Anjou comte de Provence et donc l'arrière neveu de saint Louis. Il fut évêque de Toulouse, mourut en 1297 et fut canonisé en 1316.

A droite, un franciscain tient un livre de la main gauche et dresse de l'autre une palme, sans doute saint François d'Assise qui sans être martyr avait osé, en 1219, en Egypte, demander au sultan Mohamed Kamil ibn Adil, neveu de Saladin, de se convertir au christianisme ! Puis la Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus.

Dans le quatre feuilles supérieur, dieu le Père bénit de la main droite, et tient de l'autre le globe, ayant le ciel avec un angelot sous les pieds. A gauche, sainte Claire d'Assise, ceinte de la corde franciscaine, tient un ostensor dans la main droite et le livre de la règle dans l'autre²⁵.

A droite, saint Bernardin de Sienne, tient un livre dans la main gauche et dresse de l'autre une tige au haut de laquelle, entouré de flammes, se trouve le trigramme du Christ IHS (Jesus Hominum Salvator : Jésus Sauveur des Hommes)²⁶ que l'on retrouve fort souvent dans les fresques, les peintures, et les sculptures de cette époque.

Le cordon supérieur du chapiteau porte l'inscription suivante : Cette œuvre d'art a été réalisée par le vénérable Frère Louis Terrini de l'Ordre des Mineurs de ce couvent, l'an 1477 le 5 juin.

Le chapiteau porte un blason qui contient un arbre déraciné et trois étoiles ; un autre blason contient trois poissons superposés. Terrini fit sculpter tous ces symboles en souvenir des bienfaiteurs de son ordre : les familles Sardina et de May, auxquelles ces armes appartinrent effectivement.

Cette magnifique croix due au Frère Terrini fut renversée et brisée à la Révolution en 1793 ; un certain Sardina rassembla les morceaux et les cacha chez lui jusqu'au Consulat. Le 13 juillet 1804, elle fut dressée sur la place de Cimiez devant le monastère. Malheureusement, en 1979, dans la nuit du 7 au 8 juillet, des iconoclastes vandales s'attaquèrent au séraphin, le brisèrent et en jetèrent les morceaux dans le jardin voisin. La reconstitution et la remise en place de la vénérable croix ont été faites au printemps 1996. Aujourd'hui on peut l'admirer à l'intérieur de l'église, premier autel à gauche. Sur la place du monastère se trouve une croix fac-similé à l'authentique²⁷.

Six ans plus tard, en 1483, sous la direction du même Louis Terrini profès de l'Ordre des Mineurs, l'église fut agrandie, couverte de nouvelles voûtes, les anciennes s'étant écroulées ; ces travaux furent financés par les aumônes des bienfaiteurs²⁸.

« A l'occasion de ces travaux, les caveaux furent élargis, l'évêque Barthélémy Chuet dota alors le couvent d'une riche bibliothèque. Le couvrement du chœur fut transformé en

1750 lors de nouveaux travaux : l'ensemble fut conservé jusqu'à l'aménagement vers 1930 d'un cinéma. C'est alors que les voûtes furent démontées et que les clefs de voûtes furent récupérées par le docteur Bona propriétaire des lieux. Elles se trouvent actuellement sur la colline du château. Taillées dans du calcaire, elles affectent une forme tronconique dont le sommet est sculpté d'un agneau pascal sur l'une, d'un évêque mitré sur l'autre qui est sans doute saint Louis d'Anjou évêque de Toulouse, Frère Mineur, inhumé chez les Cordeliers de Marseille en 1297. Les travaux entrepris en 1976 ont permis d'étudier les vestiges de cette église et d'en restituer le plan...»²⁹.

Lors du siège de Nice en 1543, et malgré sa situation, le couvent ne fut pas démoli. Le conseil communal n'ayant plus de palais pour siéger s'y réunit plusieurs fois, comme d'ailleurs dans le couvent des Dominicains, entre 1532 et 1581. Il utilisa le réfectoire le 21 mars 1541³⁰.

Le conseil communal de la ville de Nice s'est réuni dans le grand réfectoire du couvent des Frères Mineurs, sur la sommation de Guillaume du Bellay, gouverneur français du Piémont ; y participèrent les syndics : Rodolphe Roccamora, Honoré Amédeo, Christophe Parisio et Jean Rossetti. On nomma Honoré Martelli, abbé commandataire de Saint-Pons, pour comparaître, au nom de la ville, devant le Conseil privé du roi de France... L'acte fut légalisé par François Galleani, vicaire et official de l'évêque de Nice Jérôme d'Arsago. »

Martelli devait défendre devant la cour de François Ier les intérêts, les faits et gestes des citoyens de Nice. On ne sait pas, écrit Gioffredo, ce qu'il fit exactement.

Le Conseil utilisa de nouveau le couvent le 1er mai 1546 : « Il se réunit dans le petit réfectoire, à défaut de palais communal, sur l'intervention et le consentement d'André de Montfort, lieutenant ducal et gouverneur de Nice, étant présents les syndics : Ludovic del Pozzo, Antoine Lambert, Berthélémy Benz et Manuel Barnoin, l'assesseur étant Jean Calvi. On députa Jean de Berre pour se rendre à Paris au Conseil privé du roi de France, pour poursuivre le procès contre Leonetto dell'Alba, marchand de Lyon qui avait exercé des représailles contre les Niçois dont il se prétendait créancier³¹. »

L'année catastrophique de la grande peste (1580-1581) qui ravagea Gênes, Savone et plusieurs localités de la Riviera, atteignit Nice et la Provence. Les conventuels de Saint-François se vouèrent au soulagement et aux soins des pestiférés, au point qu'ils succombèrent tous. Leur couvent devenu vacant fut revendiqué par les Observantins établis depuis plus d'un siècle à Nice. Ils sollicitèrent l'autorisation ducal qui leur fut refusée ; des conventuels de Grasse relevant de la province repeuplèrent le couvent niçois³².

Par acte du 19 mars 1583 passé devant le notaire Bartholomeis, les Conventuels vendirent « aux vénérables Frères de la Compagnie du Saint Esprit, deux maisons inutilisées, entraînant de grosses dépenses d'entretien. Les acheteurs pouvaient y construire un oratoire ou chapelle pour le culte et service divin ». Ces biens confinaient au nord le cimetière du couvent, à l'est la place publique, au sud les demeures Moraglia et Berando, à l'ouest le jardin dont il leur était vendu une partie. Cette transaction fut réalisée sur la base d'un cens annuel et perpétuel de 100, 10 florins payables à Pâques³³.

Ce fut entre 1716 et 1723 que les Conventuels entreprirent la construction d'une tour au chevet de leur église, au moment où l'on édifiait la tour de l'Horloge (aujourd'hui place du palais de Justice). Le campanile franciscain fut achevé fin novembre 1723, on y plaça deux nouvelles cloches et dès la mi-décembre 1723 la grande horloge sonna les heures³⁴. Cette tour dite « Tour Saint François » est la plus élevée de Nice, divisée en trois étages, elle présente un décor de pilastres jumelés incurvés aux angles du 3e étage ; le dernier niveau a été transformé en 1813 et 1840 date que porte la cloche qui est en son sommet³⁵.

Mais les Conventuels entendaient aussi entreprendre à la suite de l'édification de la tour une rénovation totale de leur église. En 1739 l'architecte Bernardo Vittone³⁶, qui travaillait alors à un projet d'église pour les Théatins niçois³⁷, avait établi pour les Frères Mineurs un projet et un plan d'édifice totalement nouveau. Ce chantier ne fut pas réalisé. Par contre, le 4 août 1741, les religieux furent autorisés à emprunter jusqu'à 3 000 écus romains et à vendre une de leurs propriétés estimée à 600 écus pour des travaux de rénovation qui, commencés en 1744, furent interrompus par la guerre gallispane et ensuite suspendus³⁸. Les Frères utilisèrent alors pour leurs offices la chapelle voisine des Pénitents du Saint Esprit où ils avaient déposé des pièces de leur mobilier. Les travaux reprurent en 1749-1750 et le 30 septembre 1750 l'église fut bénite par l'évêque de Nice, Mgr Cantono³⁹; le 3 octobre, les Frères rapportèrent en procession les reliques depuis la chapelle du Saint Esprit, en chantant le Te Deum⁴⁰.

Le couvent et l'église abandonnés par les Frères à la Révolution en 1792 dès l'invasion de Nice par les troupes du général Danselme, furent vendus comme biens nationaux, transformés en appartements et en commerces, l'ancienne église devint un temps l'entrepôt principal des bennes à ordures du Vieux Nice.

Les propriétés appartenant aux Franciscains furent vendues de la façon suivante⁴¹ :

- Au quartier du Camp Long, une maison et un terrain de 3 arpents 75 perches 12 pieds (environ 155 ares), le 15 thermidor an IV (2 août 1796), pour 8 250 F, à Jean François Hancy.

- Au quartier de l'Arbre, une terre de 1 setérée 4 moturaux (69 ares 60 environ), le 12 brumaire an V (2 novembre 1796), 880 F, à François Héraud.

- Au quartier Roquebilière, une maison rurale avec terrain, et un puits, 11 setérées (124 ares 60), le 28 brumaire an V (18 novembre 1796), pour 3 520 F, à Claude Lombard.

- A Lantosque, un terrain de 1 setérée 6 moturaux (environ 84 ares 9), le 28 ventôse an V (18 mars 1797), pour 308 F, à Joseph Thaon de La Bollène.

¹ Saint François d'Assise : Jean François Bernardone naquit à Assise en Ombrie vers 1181-1182. Fils d'un riche marchand de lainages, il travailla à la maison paternelle. Une lutte entre Assise et Pérouse en 1202 lui permit un retour sur lui-même et une prise de conscience favorisée par une illumination spirituelle alors qu'il pria dans l'église de la Portioncule près d'Assise. En 1209, il entendit de façon insistante l'appel évangélique à la pauvreté et au dépouillement (Mat X 7-19). Il abandonna aussitôt ses biens, revêtit une tunique de toile rude qu'il ceignit d'une corde (d'où le nom de « cordeliers » donné plus tard à ses disciples) et se voua à la prédication. Rejoint par onze compagnons laïcs comme lui, il fixa une sorte de « règle de vie » primitive très simple aujourd'hui perdue, basée sur quelques maximes évangéliques. Tel fut le début de l'ordre franciscain approuvé par Innocent III en 1210. Installés près de la Portioncule, François et ses disciples vivaient dans la complète liberté évangélique, travaillant de leurs mains, mendiant, soignant malades et lépreux. Imitant François en 1212, une jeune fille noble d'Assise, Claire, fonda un ordre devenu plus tard celui des Clarisses. Désirant ardemment convertir les infidèles, François alla en 1212 en Syrie, puis au Maroc, la maladie le contraignit à revenir. En 1219 il rejoignit l'Égypte avec les Croisés, mais il fut loin de convertir le sultan auquel il s'était adressé. Plus tard, sur la pression du Saint Siège et de son ami le cardinal Ugolin (futur Grégoire IX), il rédigea une nouvelle règle confirmée en 1223 par Honorius III. François vécut alors à l'écart, fidèle à la « sainte pauvreté ». Il fit nommer à sa place un ministre général, Pierre de Catane, auquel succéda en 1221 Elie de Cortone. François, absorbé par son mysticisme, vécut alors tantôt à Subiaco tantôt au Mont Alverne où il reçut les stigmates en septembre 1224. Il mourut à la Portioncule le 3 octobre 1226 et fut canonisé le 16 juillet 1228 par Grégoire IX. Après la mort de saint François, les Franciscains furent transformés en un ordre de clercs au Chapitre général de 1239 et commencèrent à se

consacrer à la prédication et à l'enseignement ; l'obligation de la pauvreté fut adoucie (bulle *Quo elongati* de 1230). Cette évolution provoqua plus tard une crise dans l'ordre, les spirituels prétendant rester intégralement fidèles à l'idéal du fondateur et les conventuels pratiquant une règle de vie mitigée. De l'observance franciscaine naquit plus tard un nouveau rameau : l'ordre des Capucins, fondé en 1525 par Matteo di Bassi.

² Les dates de 1226 pour Nice et de 1236 pour Sisteron sont fort douteuses.

³ Gioffredo, *Storia*, t.2, p. 387 et 403. Canestrier, *Fêtes et traditions religieuses en pays niçois*, p. 60-61. Les mineurs de l'Ordre de Saint François avaient un couvent très ancien aux environs de Nice, sous le titre de Saint-Recoubre, qui fut détruit lors des ravages des Sarrasins.

⁴ Gioffredo, *Nicæa Civitas*, p. 183-184. *Storia*, t.2, p. 346.

⁵ *Id.*, *Storia*, t. 2, p. 411 (texte du testament de Romée de Villeneuve), et p. 403.

⁶ *Id.*, p. 431 sv. Alexandre IV, Rinaldo de Segni. On ne connaît pas sa date de naissance. Neveu de Grégoire IX. Cardinal en 1227, il fut élu pape en 1254, et protégea les ordres des mendiants. Il fut opposé à Manfred, fils de Frédéric II. Chassé de Rome, il mourut de chagrin à Viterbe le 25 mai 1261.

⁷ Gioffredo, *Storia*, t. 3, p. 105.

⁸ J. Bonifacy, *Niciensis inscriptiones*, f° 33 n° 23. L'évêque Guillaume siégea à Urbino de 1370 et 1378, il était Franciscain et fut transféré plus tard à Byzance.

⁹ Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 188.

¹⁰ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice, op. cit.*, p. 60. Cet acte définitif qui entérinait l'appartenance de Nice au comté de Savoie fut signé au château de Nice le 19 novembre 1391, en présence du sénéchal de Beuil et de son frère, de Jérôme de Balard juge mage, de Mermet Rouget secrétaire du comte de Savoie, de Louis de Barras chevalier de Saint Jean, commandeur de Nice, de Guillaume Chabaud chanoine et commandeur de Fenestre, de Brancaléon Grimaldi viguier et capitaine de Nice, de Nicolas Murris juge, et Hugues Régis, Savoyard.

Les villages des vigueries en firent autant quelques jours après, ainsi que les seigneurs possédant des fiefs.

¹¹ Gioffredo, *Storia*, t.3, p. 612 et 613.

Benoît XIII (antipape) : Pierre de Lune, de famille noble d'Aragon, homme de grand savoir et d'une extrême rigueur de vie. Il fut élu cardinal par Grégoire XI en 1375, participa à l'élection de Clément VI, mais fit partie des 13 électeurs de l'antipape d'Avignon Clément VII (1378). En 1394, il fut élu comme successeur de Clément VII et prit le nom de Benoît XIII. Il promit de mettre fin au schisme et rallia des hommes éminents comme Pierre d'Ailly et saint Vincent Ferrier, mais il fit échouer pratiquement toutes les négociations de sorte que le clergé français dès 1398 se détacha de lui en votant la « soustraction d'obédience ». Assiégé pendant cinq ans dans son palais d'Avignon (1398-1403), il refusa d'abdiquer. En 1404, par crainte d'une invasion angevine (la dédition de Nice à la Savoie était récente- 1388- et n'avait pas été admise par tous), le comte de Savoie Amédée VIII mit la ville de Nice à la disposition de Benoît XIII, pensant que la présence pontificale préserverait la ville de toute agression française. Ce fut l'époque où le pape de Rome, Boniface IX, mort le 1er octobre, fut remplacé par Innocent VII. Benoît XIII avait envisagé de se rendre à Rome pour négocier avec Innocent VII et trouver une issue au schisme qui paralysait l'Eglise. Le 26 octobre 1404 il s'occupa de faire aménager le château où il comptait s'installer : il arriva à Nice le 21 novembre, y resta pratiquement jusqu'en novembre 1407. Le Concile de Pise le déposa en 1409. Il s'établit à Perpignan jusqu'en 1417. Déposé de nouveau par le Concile de Constance (26 juillet 1417), il se réfugia avec trois cardinaux de son obédience dans la forteresse de Peniscola, près de Valence en Espagne ; il y mourut en 1423.

¹² Gioffredo, *Storia*, t.3, p. 606.

¹³ *Id.*, *Nicæa Civitas*, p. 191 sv. ; *Storia*, t. 3, p. 616.

¹⁴ *Chartrier de Saint-Pons*, n° 422, p. 441. Gioffredo, *Storia*, t. 3, p. 616.

¹⁵ François était référendaire de la cour de l'antipape d'Avignon Benoît XIII. Il avait été nommé évêque d'Imola en 1399, mais ne siégea pas dans ce diocèse qui eut une succession de prélats légitimes nommés par Rome et rattachés à l'obédience romaine. Benoît XIII le transféra à Nice en octobre 1403 par des bulles datées de Salon en Provence et notifiées spécialement au roi de Sicile et comte de Provence, Louis II d'Anjou, qui adhérait à l'obédience schismatique d'Avignon. L'évêque François reçut Benoît XIII lorsqu'il vint s'établir à Nice en 1404 le 20 décembre. En 1405, il autorisa les Augustins à desservir la paroissiale Saint-Martin. En 1406, eut lieu l'affaire des reliques de sainte Réparate (cf. mon étude : *Les reliques de sainte Réparate*). En 1408, Benoît XIII le transféra à l'évêché espagnol d'Orense par des bulles datées d'Avignon où l'antipape avait élu domicile.

¹⁶ L'inscription latine en abréviations peut se lire : *Hoc præseus habitaculum Dei, nobilis Petrus Martini, magno retabulo decoratum, fecit consecrari ad cultum genitricis atque sanctum Francisci per dominum Joannem Burle, episcopum anno Domini MCCCCX.*

Jean Burle était prêtre de Lyon et chanoine de Saint Just. Il fut préconisé par l'antipape Benoît XIII en mars 1409 par des bulles datées de Perpignan. En 1411 il se trouva en Savoie et assista le 10 juin à la fondation du prieuré de Ripaille célèbre au temps d'Amédée VIII devenu l'antipape Félix V qui y mourut en 1441.

Burle fut administrateur apostolique de l'abbaye de Saint-Pons de 1408 à 1410. Le 15 juin 1411, à Thonon, il rendit hommage au comte Amédée VIII pour Drap au nom de l'évêque, et pour Saint-Blaise au nom de l'abbaye.

Il fut transféré en 1418 à l'évêché de Saint-Papoul. La bibliothèque d'Arras possède un magnifique manuscrit qui appartient à Jean Burle, une note de sa main dit qu'il l'avait acheté en 1404 pour 40 écus d'or à un libraire parisien. L'ouvrage avait été exécuté en Italie à la fin du XIV^e siècle (selon Quicherat), il est orné de très belles miniatures. (Cf. Doublet, *Eclaireur du Dimanche*, 26 septembre 1926). Caïs de Pierlas, *La ville de Nice, op. cit.*, p. 291. Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 19.

¹⁷ Gioffredo, *Nicæa Civitas*, p. 192, n° 51.

¹⁸ C'est François Brun, dans ses *Promenades d'un curieux dans Nice* (publiées dans les Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. 14, p. 378) qui donne le texte latin de ces deux inscriptions : *Anno Domini MCCCC octuogesimo tertio, pontificatu Ssmi in Christo Patris Sixti, divina Providentia papæ quarti, anno undecimo.*

Ex piis defunctorum fidelium helemosinis, venerabilis religiosus ac civis Niciensis frater Ludovicus Terrini, professus in ordine Minorum, hanc sacram basilicam antea venerabiliter constructam hiis croits noviter ampliavit et decoravit.

Dans les détails qui demeurent visibles, on distingue un saint Louis qui doit être non pas saint Louis roi de France mais probablement le second fils du roi de Sicile et Jérusalem, comte de Provence, Charles II : Louis qui fut évêque de Toulouse mourut en 1297 et fut canonisé en 1316. Ce même saint personnage est représenté vêtu d'une chape fleurdelisée sur la fameux retable de l'église de Lieuche exécuté en 1499 aux frais du prêtre Lausi. Il y est représenté ceint de la corde franciscaine, la fleur de lis précise qu'il s'agit de l'arrière-petit-fils du roi de France Charles VIII. (cf. Doublet, N.H., 1926 février). Les deux plaques en question détachées de l'intérieur de l'église furent scellées dans la façade au début du XIX^e siècle. Lors des travaux de 1976, elles en furent détachées et déposées au palais Lascaris. Sixte IV : Francesco della Rovere, né à Cella Ligure le 21 juillet 1414, franciscain, cardinal en 1467, élu pape le 9 août 1471. Il fut un représentant typique des papes de la Renaissance, cultivant le népotisme, servant les intérêts de sa famille (les Rovere) contre les Medicis de Florence, ville sur laquelle il jeta l'interdit. Grand bâtisseur, protecteur des artistes et des savants, il transforma Rome, fit construire la « Sixtine », enrichit la bibliothèque du Vatican. Irréprochable dans sa vie privée, il favorisa les ordres religieux mais n'osa pas s'attaquer à la réforme de l'Eglise. Il mourut à Rome le 12 août 1484.

¹⁹ Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 121-122

²⁰ Louis Ier, fils d'Amédée VIII épousa Anne de Lusignan en 1433, fille du roi de Chypre Janus, qui pratiquement exerça le pouvoir quand Louis succéda à son père en 1440. Incapable de régner, le duc ne commit que des erreurs : renonçant au Valentinois et au Diois, refusant le vœu des Milanais qui lui offraient leur hommage, multipliant les apanages, aliénant ses domaines, il compromit l'œuvre de ses prédécesseurs. Il mourut en 1465.

²¹ Gioffredo, *Nicæa Civitas*, p. 194. *Storia*, t. 4, p. 158.

²² A.D.A.M., C 418.

Au sujet de Joseph Antoine Hongrand, cf. A.D.A.M., C 2164 f° 70 sv. C.f. Doublet dans N.H. 1932, p. 84 sv. Joseph Antoine Hongrand, fils de Louis, était natif de Saint-Sauveur sur Tinée et habitait à Nice, il était notaire dès 1727. En 1742 il est agréé, avec un Régis de Clans, par l'évêque Cantono pour trois années, moyennant 83512 livres, en qualité de fermier de la plupart des revenus de la mense épiscopale dans le diocèse. On le trouve en 1757 locataire du 2^e étage du palais « du comte Louis Joseph Torrini sur la place Saint Dominique ». En 1747 il avait prêté au baron de la Madeleine, Jacques Galea, 2 000 livres à 4 % ; lequel ne pouvant acquitter ses dettes fut obligé en 1764 de donner des gages très sérieux à son prêteur. En 1763 il fit testament, suivi d'un autre, puis d'un codicille daté du 11 septembre 1765. Il mourut à Nice le 17 octobre 1765 et fut inhumé à Saint François dans son tombeau.

²³ N.H. 1930, n° 6, p. 206-207, art. de Doublet.

²⁴ Le pape Benoît XI (1240-1304). Pape de 1303 à 1304, béatifié en 1736. Il permit aux Franciscains de fêter « les stigmates de saint-François » le 17 septembre ; au XVII^e siècle, le pape Paul V étendit la fête à l'église universelle.

²⁵ Sainte Claire, née à Assise le 19 juillet 1194, entra au monastère des Bénédictines de Saint-Paul. Ayant entendu les prédications de saint François, elle fonda à Saint-Damien une communauté qui fut le départ de l'ordre des Clarisses (1215) confirmé par Grégoire IX en 1228. Elle mourut à Assise le 11 août 1253 et fut canonisée en 1255. Sainte Claire avait éloigné par ses prières des Sarrasins qui assiégeaient Assise. Au moment où ils voulaient envahir le couvent, elle se fit porter, bien que malade, à la porte, tenant un ciboire contenant la Sainte Eucharistie et invoqua l'aide du Seigneur. Les ennemis furent aveuglés et tombèrent à la renverse. Sainte Claire est aussi représentée tenant le livre de la règle sur un retable de 1517 dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Bonson, sur les fresques de la chapelle Saint-Sébastien de Venanson, et sur le retable du maître autel de la paroissiale de Villars.

²⁶ Saint Bernardin de Sienna naquit à Massa près de Sienna, le 8 septembre 1380 de famille noble. Il entra chez les Franciscains de l'Observance en 1402, il devint vicaire général de son ordre de 1437 à 1442. Il mourut à Aquila le 20 mai 1444 et fut canonisé en 1450.

²⁷ Sur ce monument, cf. Caïs de Pierlas, *La ville de Nice, op. cit.*, p. 295-296. Doublet, dans N.H. 1926 février. Guillaume Borea dans N.H. 1933, p. 2 à 8. Au sujet des blasons des familles Sardina et de May, cf. Caïs de Pierlas, *La ville de Nice*, p. 296, note 3 : Ces deux familles étaient originaires de Peille où se trouvent en 1292 Isoard Sardina et Guillaume de May. Cf. Orestis de Castelnuovo, *La noblesse niçoise*, t. 1, p. 73. En 1325, Jourdan Sardina, juriconsulte renommé, avait fondé une chapelle dans l'église du couvent Saint-François et érigé un tombeau orné de ses armes.

²⁸ Gioffredo, *Nicæa Civitas*, p. 197.

²⁹ Luc Thévenon, *Edifices religieux, op. cit.*, p. 221-222.

³⁰ *Chartrier de Saint Pons*, ch. n° 391, p. 414. Goffredo, *Storia*, t. 5, p. 134-135.

³¹ Gioffredo, *Storia*, t. 5, p. 316.

³² Scaliero, t. 1, p. 197. Gioffredo, *Storia*, t. 5, p. 577 sv., parle de l'apparition d'une comète qui annonça le terrible malheur de la grande peste (la gran moria) qui saccagea Gênes, la Ligurie et la Provence, au moment où mourut à Turin le duc Emmanuel Philibert, le 30 août 1580. La ville de Nice voulant se prémunir devant le danger imminent fit un recensement des besoins et, au 15 décembre 1580, on dénombra 1 674 demeures non comprises les granges, fenières et constructions agricoles inhabitées ; on estima la population à environ 8 370 âmes, mais on ne dénombra pas le nombre très grand des victimes de l'épidémie. Parmi les personnages éminents qui décédèrent, Gioffredo signale l'évêque de Vintimille François Galbiato, l'évêque d'Albenga Charles Grimaldi Ceba, l'évêque de Savone César Camille Ferrero, le prince Honoré Grimaldi fils de Charles, seigneur de Monaco. Gioffredo souligne aussi le dévouement du médecin juif Jacob Gambarana et celui d'autres praticiens : Jean Fabri, Baptiste Capeta, Jean Anselme.

³³ Scaliero, t. 2, p. 218-219.

³⁴ N.H., 1907, Mémoires du notaire Giraudy, p. 146.

³⁵ Luc Thévenon, *édifices religieux, op. cit.*, p. 556, qui a relevé l'inscription latine sur la cloche de la tour : Pour que régulièrement l'airain coulé et moulé puisse sonner les heures, il a été élevé au sommet de la tour en l'an du Seigneur 1840. Amedeo, Achiardi, Ludovic Pecoud, Joseph Vigon consuls ; Victor Clerico, secrétaire ; la ville de Nice à la Vierge montée au Ciel. Au bas : Société Pagano et Boero. Gênes. Longue étude détaillée dans *Baroque niçois et monégasque*, de Foussard et G. Barbier, Picard, 1988, p. 178-181.

³⁶ Bernardo Vittone (Matti 1705-Turin 1770). Architecte, dont l'activité se déploya surtout au service des communautés religieuses piémontaises. Il donna en 1739 un projet pour le couvent et l'église des Théatins de Nice et un pour l'église Saint-François.

³⁷ Les Théatins furent une congrégation fondée en 1521 à Rome par Gaétan de Thienne et le cardinal Jean Pierre Carrafa (futur Paul IV). L'ordre fut introduit en France en 1642 grâce à l'appui de Mazarin et d'Anne d'Autriche. Au début de 1671, les Théatins viennent s'établir à Nice et s'installent près des Dominicains dans la demeure des héritiers d'Emmanuel Moscatello, ce qui crée un conflit résolu le 4 avril 1671 par l'évêque de Nice (cf. A.D.A.M. H 1204). Finalement, après de multiples conflits avec leur voisin, ils obtiennent un terrain du conseil communal à l'est du palais ducal ; la construction se réalisa peu à peu d'un couvent et d'une église devenue l'église Saint-Gaétan. Abandonnés à la Révolution, les bâtiments devinrent magasins militaires et, sous la Restauration, siège d'une bibliothèque. En 1829, la confrérie de la Miséricorde l'acheta et la chapelle fut rendue au culte en 1831.

³⁸ La guerre gallispane ou de la succession d'Autriche après la mort de l'empereur Charles VI (1740) mit aux prises diverses coalitions. Le roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III, un moment candidat à la succession de Charles VI, signa avec l'impératrice Marie Thérèse d'Autriche le traité de Turin le 1er février 1742, où il s'engageait à défendre la Lombardie contre les Bourbons à savoir la France et l'Espagne. Aussitôt le comté de Nice fut le théâtre de la lutte des austro-Sardes du roi de Sardaigne contre les Gallispans français et espagnols. Le 2 avril 1744, les Gallispans passèrent le Var, occupèrent Nice dans le but d'aller envahir la Lombardie ; la guerre dura jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle signé le 7 novembre 1748. Le comté de Nice paya un lourd tribut de guerre en plus des dévastations qu'il subit.

³⁹ Cantono Charles François naquit à Ronco (diocèse de Verceil) le 12 avril 1687. Il fut nommé évêque de Nice le 21 février 1741, le siège de Nice ayant été vacant pendant 9 ans. Il fut sacré à Rome en la chapelle Pauline au Quirinal, le 23 avril 1741, par Benoit XIV assisté de Célestin Galliano, archevêque de Thessalonique, et de Ferdinand Rossi, archevêque de Tarse ; il fut intronisé à Nice fin 1741. Il connut l'occupation hispano-française de 1744 à 1746. Il acheva la construction du clocher de la cathédrale en 1757, bénit quatre nouvelles cloches qui reçurent les noms des saints Besse, Pons, Siagre et sainte Réparate. Il mourut à Nice le 23 août 1763 et fut inhumé à la cathédrale.

⁴⁰ A.D.A.M., B 60 f° 129. A.D.A.M. Pasesi per A e B, mazzo 6, pièce 10.

⁴¹ Pour le détail de la vente des biens nationaux ayant appartenu aux Frères Mineurs, voir ADAM 1Q